

Service de l'éducation physique et du sport

Ch. de Maillefer 35 1014 Lausanne

## SPORT SCOLAIRE FACULTATIF

## Décompte des heures d'organisation

Période du	au	
Établissement :		
Nom :	Prénom :	Sexe : F : 🔲 H : 🔲
Adresse:	NPA/Localité :	
Nationalité :	alité :Pour les étrangers, type de permis :	
No AVS :	Date de naissance :	Tél./natel :
IBAN complet :	Nom de la banque / CCP :	
Nbre de cours organisés :	Total des heures d'enseignement :	
Temps consacré à la c		
	Nature des tâches	Nbre d'heures
a) planification:		
b) administration:		
c) contrôle des cours :		
, <u>———</u>		
	Total des heu	ires
Data	Vice di generale la	
Date :		
Date :		
Demande de subvention		
	Salaire brut total	Fr
Salaire payé au moniteur	+ charges sociales AVS 5.12	25% -
(tarif horaire : Fr)	AC 1.1% - PC familles 0.06%	% = 6.285 % Fr
	Total	Fr
Date :Timbre et visa du boursier :		
Le SEPS se réserve la possibilité d'adapter le décompte ci-dessus aux conditions des directives SSF		

- REMARQUES: 1) les heures d'organisation comprises dans l'horaire du responsable ne doivent pas figurer dans ce décompte;
  - ce décompte doit être transmis au Service de l'éducation physique et du sport, ch. de Maillefer 35, 1014 Lausanne, pour le <u>31 JUILLET AU PLUS TARD</u>;
  - pour les établissements cantonaux, l'indemnité est payée par le Service de l'éducation physique et du sport